



**France Jamet**  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe FN/RBM

**SEANCE PLENIERE DU 26 MAI 2016**  
**Amendement déposé par le groupe FN / RBM et présenté par France Jamet**

**RAPPORT N°2016/AP-MAI/01**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016, FIXATION DES TARIFS DE LA**  
**FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION**

**AMENDEMENT**

**L'ARTICLE UN est ainsi modifié :**

« Le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation dans le ressort territorial de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est fixé à **39 €.** »

La variation de cette recette (**7 850 000 €**) imputée au « chapitre 941 » est compensée par une économie de **15 000 000 €** correspondant à la **suppression de l'opération LoRdi**. Le reliquat de recette supplémentaire **7 150 000 €** permet de réduire d'autant le recours à l'emprunt.

**En conséquence, 4 chapitres de l'ARTICLE QUATRE sont ainsi modifiés :**

«

- au « chapitre 941 » (autres impôts et taxes), la somme de : **556 245 620 €** (à la place de 564 095 620 €)
- au « chapitre 902 » (enseignement), la somme de : **344 983 000 €** (à la place de 359 983 000 €)
- au « chapitre 953 » (virement en section d'investissement) la somme de : **62 729 204 €** (à la place de 69 879 204 €)
- au « chapitre 923 » (dettes et autres opérations financières) la somme de : **515 816 991 €** (à la place de 522 966 991 €) »

**Il en résulte également que l'ARTICLE CINQ est modifié comme suit:**

« Le montant des recettes affectées à la section de fonctionnement est fixé pour 2016 à 2 245 377 047 €, conformément au détail par chapitre.

Le montant des recettes affectées à la section d'investissement est fixé pour 2016 à 1 613 037 283 € conformément au détail par chapitre.

Le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement est fixé pour 2016 à 1 405 203 500 €, conformément au détail par chapitre.

Le montant des crédits de paiement ouverts à la section d'investissement est fixé pour 2016 à 1 613 037 283 €, conformément au détail par chapitre.



**France Jamet**

Conseillère régionale

Présidente du Groupe FN/RBM

Le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement du budget est fixé pour 2016 à 1 510 505 600 €, conformément au détail par chapitre.

Le montant des crédits de paiement ouverts à la section de fonctionnement est fixé pour 2016 à 2 245 377 047 €, conformément au détail par chapitre.

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. »

### **Exposé des motifs :**

Considérant que notre région est l'avant dernière région de France pour son taux de pauvreté,

Considérant qu'il est primordial de rendre du pouvoir d'achat à nos concitoyens,

Considérant qu'une augmentation de 29% de la carte grise est injuste et trop brutale pour les habitants de l'ancienne région Midi-Pyrénées (augmentation de 70 euros pour un véhicule de 7 chevaux),

Le groupe FN RBM propose d'harmoniser au mieux disant pour l'automobiliste la taxe sur les cartes grises. Cette baisse se fera de façon raisonnable pour les finances de la Région sur deux ans :

#### **- EN 2016**

Cette année, notre groupe propose donc lors du vote de ce budget primitif 2016 de faire la moitié du chemin en portant à 39 € le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation sur l'ensemble de la région applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Au lieu de percevoir 171 000 000 € comme en 2015, la Région percevra, tout de même, 175 500 000 € afin de faire face à une hausse très importante des dépenses engendrées par la fusion des deux anciennes régions. Cette année, la baisse de recette est gagée sur la suppression de l'opération LoRdi, opération coûteuse, injustifiée pour le corps enseignant, démagogue et anti-sociale. La recette supplémentaire (15 000 000 € - 7 850 000€) permet de réduire le recours à l'emprunt.

#### **- AU BP 2017**

Lors du vote du BP 2017, c'est à dire dans un an, nous proposerons une nouvelle baisse de 5 euros du tarif sur les cartes grises en portant à 34 € le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation en région applicable elle au 1<sup>er</sup> janvier 2018. De la même façon, de nouvelles économies sur des dépenses inutiles, démagogiques, clientélistes... seront proposées l'an prochain.